



**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENÇAL**

REGION GRAND EST

COMITE DU HAUT-RHIN

UCDS (Union des Comités Départementaux Sportifs du Haut-Rhin)
3, rue de Thann - 68200 MULHOUSE

Registre des associations : volume XXXV (35) Folio 17

**Compte rendu de la réunion du bureau du Comité Départemental du
lundi 2 janvier 2023**

Présents : Messieurs MAURER Pierre et RABELLINO Michel.
Mesdames WIEBELSKIRCHER Monique, LEQUERTIER Chantal et STERNITZKY Michèle.

Le Président, monsieur MAURER Pierre ouvre la séance à 11H15 à Munster. Il remercie tous les membres pour leur présence.

1. Approbation du PV de la réunion du 30 novembre 2022.

Approuvé à l'unanimité.

2. Informations diverses

Examen arbitre régional : à Reims les 15 et 16 janvier 2023

Messieurs DODIN Kevin, DROUADAINÉ Philippe et MAURER Alain s'y rendront.

Monsieur LANGSOTH Daniel sera le formateur.

Examen éducateur 1^{er} degré :

2 candidats pour le CD68 : REALI Rino et GILLMANN Bernard.

Formation assurée par monsieur STIEVENART Didier.

FFPJP :

- Transmissions des demandes dans les délais impartis au niveau national. Les retards ne seront plus tolérés en 2023.
- Modification règlement CDC/CRC/CNC féminin, parution janvier 2023.

Grand Est :

- **Modification RI CRC en 2023 :**

CRC open et Vétéran : 2 équipes reléguées en CDC open ou plus en fonction des descentes de CNC3 et 2 équipes qui montent en CRC open (1 du CD67 et 1 du CD68).

Création de 2 groupes en CRC-Vétéran.

- **Modification coupe Grand Est.**

Diffusion à tous les clubs.

3. Préparation AG 2022 CD68 du 21 janvier 2023.

RI du CD68 :

Modifications des articles suivants :

Dans tous les articles, la dénomination concours 55 ans et + est remplacée par concours des aînés.

Article 5-1 : Demandes de licences

Le formulaire de demande individuelle de licence de la FFPJP doit être obligatoirement signé par le demandeur ou son représentant légal.

Les demandes d'établissement ou de renouvellement des licences doivent être établies sur les imprimés réglementaires remis par le Comité départemental. Afin de faciliter le travail administratif et comptable ceux-ci doivent être intégralement, correctement remplis et obligatoirement signés.

Prix des licences :

Seniors 40 € ; vétérans 36€ ; benjamins/minimes/cadets 7€ ; juniors 12€ ; duplicata 10€ et correction d'erreur 10€

Article 12 – Tarif des boissons et petite restauration

Chaque société sera libre en ce qui concerne le prix des boissons et de la petite restauration mais ne pourra en aucun cas dépasser les prix fixés ci-dessous :

Café, Infusion	1€
Glace Part de tarte ou de gâteaux	1,5€
Eau gazeuse ou plate (50cl)	1,5€
Bière canette (25 ou 33cl), Sodas canette ou bouteille (33cl), Verre de rouge, rosé, blanc ou kir (12cl), Barquette de frites	2€
Bière pression (25cl), Amer canette, Verre de Crémant ou kir royal	2,50€
Amer pression	2,50€
Sandwich (jambon, rosette, fromage, pâté)	2,50€
Sandwich (lard, steak haché, saucisse chaude, merguez, côtelette, gendarme)	3€
Bouteille de vin rouge, rosé ou blanc (75cl)	8€
Bouteille de vin blanc (1l)	10€
Bouteille de Crémant	12€

Article - 14-2 Championnats Départementaux pétanque et provençaux :

Le vainqueur est qualifié pour les championnats de France (sauf le championnat tir de précision qualificatif pour le championnat régional).

Article 18 - Horaires.

- Régionaux : se conformer au programme du championnat de cette instance,
- Départementaux : Pétanque : 14h00 reprise le lendemain à 13h30 (1/4^e de finale pour les seniors) et à 14h00 (½ finale pour les féminines).

Article 25 - Horaires.

- Concours des aînés : 14h00
- Championnat départemental et régional jeunes par équipe : 9h00, 2 tours par journée.
- Championnat régional des clubs (féminin et senior) :
 - Journée à 2 tours, début à 9h30 le samedi.
- Championnat départemental des clubs (féminin et senior) :
 - Journée à 1 tour, début à 14h00 le samedi.
 - Journée à 2 tours, début à 9h30 le samedi.
- Championnat régional des clubs vétérans : journée à 2 tours, début à 9h30 le mardi.

RI du CDC 68 :

Modifications des articles suivants :

Article 1 : Objet, domaine d'application

La confirmation de la participation des équipes concernées au CDC Open, CDC Féminin, CDC Vétérans et CDC Provençal sera communiquée au plus tard le 15 février, et pour le CDC Jeunes au plus tard le 1^{er} avril, au comité de pilotage.

Article 4 : Forfait et pénalités financières

Le forfait sera comptabilisé comme une victoire sur le score de 19 points à 0 pour le CDC Open et Vétérans et de 7 points à 0 pour le CDC Féminin et de 13 points à 0 pour le CDC Provençal et Jeunes, et 1 partie gagnée pour l'équipe vainqueur.

Article 6 : Calendrier

Journées de compétitions :

- *CDC Open et CDCF* : le samedi ou un jour férié à 14h00 si 1 match par journée ou à 9h30 si 2 matchs par journée.

Article 7 : Déroulement et charge du club organisateur

CDC Féminin :

Traçage des terrains obligatoire soit 3 terrains par match sinon au moins 2 terrains par match (dans ce cas les têtes à têtes se jouent sur 2 tours). Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires (15 x 4m) avec un minimum toléré de 12 x 3 m.

CDC Open :

Article 3 : Divisions, groupes, classement et phase finale.

Divisions, groupes :

- Division 1 : 2 groupes de 8 équipes
- Division 2 : 2 groupes de 8 équipes
- Division 3 : Nombre de groupes (de 4 à 8 équipes) en fonction des inscrits

Phase finale :

Les premiers de chaque groupe se rencontrent lors d'une dernière journée. Le vainqueur accède à la division supérieure.

Le vainqueur de la division 1 accède au CRC.

Les deux premiers de division 2 accèdent à la division 1 et les deux derniers ou plus de la division 1 sont relégués en fonction des descentes de CRC en division 2.

Les deux premiers de division 3 accèdent à la division 2 et les deux derniers ou plus de la division 2 sont relégués en fonction des descentes de CDC1 en division 3.

CDC-Féminin :

Article 3 : Divisions, groupes, classement et phase finale.

Divisions, groupes :

1 groupe de 4 au minimum en division 1

Si 9 équipes et +, 2 groupes en division 1

Phase finale (ne concerne que le cas où il y a 9 équipes et +) :

CDC-Vétérans :

Article 3 : Divisions, groupes, classement et phase finale.

Divisions, groupes :

Division 1 : 2 groupes de 8 équipes

Division 2 : Nombre de groupes de 4 à 8 équipes en fonction des inscrits

Les premiers de chaque groupe se rencontrent lors d'une dernière journée. Le vainqueur accède à la division supérieure.

Le vainqueur de la division 1 accède au CRC-V.

Les deux premiers de division 2 accèdent à la division 1 et les deux derniers ou plus de la division 1 sont relégués en fonction des descentes de CRC en division 2.

CDC Jeunes :

Ajout d'un groupe : CDC-BM, CDC-C et CDC-J.

4. Préparation championnat départemental tir de précision des 25 et 26 février 2023 et du 4 mars à Illzach

Les 25 et 26 février, phases qualificatives.

Samedi 4 mars, phases finales.

Inscription et éventuelle modification doivent obligatoirement passer par le club :

Les engagements, mentionnant les noms des joueurs, des joueuses doivent parvenir par e-mail (liste spéciale excel de gestion concours) à cd68.secretaire1@wanadoo.fr avant **le mercredi 15 février 2023 20h00**.

Les noms des joueurs et joueuses engagés seront publiés sur le site du CD68 pour vérification. **Passé le jeudi 16 février 2023, 12h00, aucun engagement supplémentaire ne sera accepté.**
Ordre de passage et horaire affiché sur le site le lundi 20 février 2023 après 12h00.

Dans un souci de parfaite organisation, aucune dérogation ne sera tolérée.

Dépôt de la licence 30 minutes avant le passage.

Organisation :

5 pas de tirs correspondant à chaque atelier. 3 personnes à chaque pas de tir (1 arbitre, 1 marqueur et 1 ramasseur). L'arbitre et le marqueur sont du ressort du comité départemental. **Le ramasseur sera soit un bénévole du club inscrit ou le joueur engagé, de ce fait chaque club devra mettre obligatoirement à disposition de l'organisation 1 bénévole le matin et 1 l'après-midi pour le ramassage des boules.**

Chaque joueur effectue ses 4 tirs consécutivement à un atelier puis il passe à l'atelier suivant.

Toutes les 5 minutes, un autre joueur se présentera à un atelier.

5. 2^{ème} National jeunes, 19^{ème} National Mulhousien, 14^{ème} National Féminin, du 2^{ème} Grand Prix départemental et 4^{ème} Grand Prix des Aînés 2023

Distribution des tombolas à chaque club lors de l'AG pour une valeur de 160€.

Grand Prix des aînés : pourront participer tous les licencié(e)s de 60 ans et +

La réunion se termine à 16h45.

La secrétaire
Madame LEQUERTIER Chantal

Le président
Monsieur MAURER Pierre